Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260908-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian **;** Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	18
Absents représentés	:	1
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

- **2026-09-08 Questembert Communauté : demande de fonds de concours ADS**

Par délibération du 09 février 2026, le conseil communautaire a validé la répartition des fonds de concours qui permettront de couvrir pour chaque commune les frais liés à l'ADS.
Le montant de l'enveloppe 2026 est fixée à 164 800€.
Le montant prévu pour MOLAC est de 10 700 €.
Le conseil municipal autorise M Le Maire à solliciter ce fonds de concours sur le programme voirie 2026 (travaux La Grand Croix et Carnizan).

Le plan de financement est le suivant :

Intitulé Dépenses	Montant € HT	Intitulés Recettes	Montant € HT
Travaux programme voirie 2026 (La Grand Croix et Carnizan)	34 718.36	Fonds de concours ADS Questembert communauté PST Département	10 700.00 10 415.51
		A la charge de la commune	13 602.85
Total	34 718.36	Total	34 718.36

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS